



JUSTICE

Richard Werly, Paris - Publié dimanche 20 décembre 2015

«En prison, on peut isoler un individu radicalisé. Dans la société, c'est beaucoup plus difficile»

Cible de prédilection de l'opposition de droite depuis son entrée en fonction, Christiane Taubira est aujourd'hui au cœur de la nouvelle donne sécuritaire engendrée par l'état d'urgence. Un mois après les attentats du 13 novembre, la ministre française de la justice défend fermement son bilan

Difficile de trouver, en France, une personnalité qui divise autant l'opinion. [Ministre de la Justice depuis juin 2012](#), considérée comme un «marqueur de gauche» du quinquennat de François Hollande, Christiane Taubira est régulièrement accusée de laxisme par ses adversaires politiques de droite.

Impossible, pourtant, de l'ébranler sur ce terrain-là. Convaincante, plaidant pour une «justice digne» après les attentats et dans le contexte de l'état d'urgence, la Garde des Sceaux estime que son rôle, face aux exigences policières, est de tout faire pour que les libertés publiques ne soient «ni bradées, ni jetées aux orties». Entretien.

Le Temps: Vous êtes ministre de la justice dans un contexte très lourd en France: celui de [l'état d'urgence](#) et d'une inquiétude généralisée face au risque de nouveaux actes terroristes. Comment affrontez-vous ce défi?

Christiane Taubira: J'assume une responsabilité très lourde, car je suis aussi chargée de garantir les libertés individuelles et les libertés publiques. C'est d'ailleurs plus qu'un devoir: c'est une responsabilité morale et politique. Je me dois constamment de trouver la bonne mesure, de veiller à ce que nos exigences sécuritaires justifiées ne remettent pas en cause ces conquêtes qui constituent le fondement de notre Etat de droit. Il nous faut à la fois vivre avec le temps présent, celui des menaces d'attentats, et veiller à ne pas brader, ni jeter ces libertés aux orties.

L'autre défi est celui du redressement de notre institution judiciaire qui avait été déstabilisée et amputée sous le quinquennat précédent. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. [Alors qu'avant 2013, entre 100 et 120 nouveaux magistrats](#) par an étaient formés, ils sont aujourd'hui trois fois plus nombreux. Ils étaient 382 en 2015. Ils seront 530 en 2016. Nous avons ainsi apporté de l'oxygène et je me suis battue pour cela, tout comme je me bats aujourd'hui pour donner à la justice les moyens de répondre au défi terroriste. Nous avons renforcé trois fois cette année le [pôle antiterroriste de Paris](#). Les juges disposent de moyens d'enquête et de moyens procéduraux accrus. Cela, sans sacrifier la préservation des libertés.

La coopération policière et judiciaire européenne est pointée du doigt pour ses insuffisances. Elle fonctionne?

Nous avons beaucoup avancé sur des dossiers cruciaux, comme celui du parquet européen. Nous disposons aussi d'équipes communes d'enquêtes, et de procédures d'entraide judiciaires accélérées avec des pays tels que la Belgique ou l'Allemagne. L'identification d'Abdelhamid Abaaoud, l'un des meneurs des [attentats du 13 novembre](#) tué durant l'assaut de Saint-Denis, a été rendue possible grâce aux empreintes papillaires transmises par la justice belge. L'enquête est allée vite, et elle se poursuit de manière efficace. Je me félicite sur ce plan de la très bonne coopération avec les autorités suisses. La page des années difficiles, notamment sur les dossiers fiscaux, est tournée. Les parquets peuvent désormais communiquer entre eux, directement. J'apprécie beaucoup la présidente Simonetta Sommaruga, que je rencontre à l'occasion des conseils européens.

Une figure judiciaire a dominé les journées qui ont suivi les attentats du 13 novembre: celle du procureur de Paris François Molins...

Que le procureur informe la presse et le public correspond à ma vision de la justice digne, celle que je défends. Je ne me suis, depuis ma nomination, mêlée d'aucune procédure. J'ai même fait voter une loi, celle du 25 juillet 2013, interdisant toute intervention. J'ai toujours respecté, pour les nominations, l'avis du [Conseil Supérieur de la Magistrature](#). La société doit s'habituer à cette justice sereine, qui choisit le moment adéquat pour rendre publiques des informations. Le Garde des Sceaux avait, en France, l'habitude d'être beaucoup plus sur le devant de la scène judiciaire. Ce n'est pas ma méthode et croyez-moi, s'y tenir n'est pas toujours confortable. Je pourrais me défausser lorsque certains dysfonctionnements surviennent. Je ne le fais pas. J'assume toutes les responsabilités. Le précédent quinquennat avait alimenté la défiance envers la justice, à force d'interférences et de nominations intempestives. Mon objectif est au contraire de rétablir la confiance.

Le fait d'être commis d'office pour défendre des suspects d'actes terroristes pose dit-on, [des problèmes à certains avocats](#). Que leur répondez-vous?

Dans un Etat de droit, la défense doit être assurée. Le défenseur n'est pas complice du crime. Il apporte son éclairage. Il s'assure du respect des règles de droit. La conscience du défenseur commis d'office n'est pas aliénée. Personne ne peut trouver son compte dans le fait de condamner un innocent. Notre force contre le terrorisme est de ne pas céder sur nos exigences de justice.

Etes-vous favorables à des peines plus lourdes? Faut-il se montrer plus répressif encore?

Pour la délinquance de droit commun, la réforme pénale vise à individualiser la peine pour une plus grande efficacité. Nous n'avons pas touché à l'échelle des peines. La politique pénale efficace consiste à veiller à une bonne exécution de la peine et à une préparation à la réinsertion. Sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, le code pénal a été sans cesse modifié. Ce qui n'a pas empêché la récidive de tripler. Je veux agir sur les faits.

La radicalisation des détenus islamistes dans les prisons françaises est une préoccupation majeure. Que répondez-vous?

Il faut distinguer deux sujets: les prisons et la surpopulation carcérale, et la question de la radicalisation des détenus islamistes. Sur le premier volet, 2015 a été une année record en termes de création nette de places de prison. Alors que nos prédécesseurs eux, avaient promis 80 000 places sans débloquer un euro pour les financer.

[La radicalisation dans les lieux de détention](#) est prise très au sérieux. Nous avons désormais 159 agents de renseignement en milieu carcéral, et un directeur de l'administration pénitentiaire au sein de l'unité de liaison nationale antiterroriste. Nous avons embauché des traducteurs arabophones. Une cellule de veille permanente a été créée. Nous avons intégré des analystes. Nous faisons aussi intervenir des repentis. Ces moyens sont mis au service de la détection, en lien avec l'isolement des détenus les plus radicalisés. Mais gardons en tête un chiffre, car il dit la complexité du phénomène: 15% seulement des islamistes radicaux se sont radicalisés en prison. Ce chiffre n'a pas changé depuis plus de deux ans. C'est au sein de la société qu'il faut lutter et trouver les moyens de contrer cette propagande meurtrière. En prison, on peut isoler un détenu radicalisé. Dans la société, c'est beaucoup plus difficile.